

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Economie 2ème année** est ainsi constitué pour le **1^{er} semestre** de l'année universitaire 2023-2024 :

Président(e) : LEGROS Diego

Membres :

ACAR Alper	DJIBRILLA Abdoul-Aziz
BARRO Safiatou	DOUSSOT Audrey
BECKER Bernadette	FANG Shizan
BITSEKI-PENDA Valère	FORGEOT Vincent
BOUGUERET Jean-Christophe	GRENARD Marcel
BOURDIAU Jérôme	JOLY Patrick
CABOT Alexandre	KOUASSI Yao Richmond
CHÂTEAU Malcom	MILLET Michaël
CLEVENOT Michaël	MONNIER Florence
COUDRAY Armand	PIEGAY Pierre

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 14 novembre 2023

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

